

1. *Débitrice:* **Baugenossenschaft Remag en liquidation, 1700 Fribourg**

2. *Remarques:* société coopérative, construction d'immeubles locatifs à loyers modérés, leur location et leur revente éventuelle, dans le but de favoriser les intérêts économiques de ses membres.

Délai pour intenter action en opposition devant le président du Tribunal de la Sarine, à Fribourg: 20 jours dès la publication, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.

Office cantonal des faillites Fribourg  
1701 Fribourg

(00922256)